Nations Unies A/HRC/DEC/12/108

Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2009
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Douzième session
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme*

12/108
Document final de l'Examen périodique universel: Chili

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, et de la résolution 5/1 du Conseil du 18 juin 2007, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel du 9 avril 2008,

Ayant procédé à l'examen du Chili le 8 mai 2009, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

Adopte le document final de l'Examen périodique universel portant sur le Chili, qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel du Chili (A/HRC/12/10), les observations du Chili sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que le Chili a pris volontairement et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption du document final en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue au Groupe de travail (A/HRC/12/50, chap. VI).

16e séance
23 septembre 2009

[Décision adoptée sans vote.]

* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa douzième session (A/HRC/12/50), chap. I.

Merci de recycler